



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 29 mars 2019

Modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux entre La Roche-sur-Yon-La Rochelle : le calendrier des travaux adopté

Le préfet de la région Pays de la Loire, Claude d'Harcourt, préfet coordonnateur du projet, a réuni le 29 mars 2019 le comité de pilotage du projet de modernisation de la ligne Nantes -Bordeaux, entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle.

Ce comité rassemble les présidents ou leurs représentants des conseils régionaux Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, les présidents ou leurs représentants des conseils départementaux de la Vendée et de la Charente-Maritime, le président ou son représentant de la communauté d'agglomération de la Rochelle et SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet.

La ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux nécessite d'importants travaux de modernisation sur la section entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle. L'État et les collectivités territoriales font de la rénovation de cette section une priorité des contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 138 M€.

Le comité de pilotage a validé les études projets présentées par SNCF Réseau et a décidé l'engagement de la phase de réalisation des travaux du projet selon le calendrier suivant :

- Juillet 2019 : passation des marchés et début de la construction du bâtiment technique de Luçon
- Mars 2020-mai 2021 : travaux principaux réalisés en ligne fermée.

Il s'agit de l'une des plus importantes opérations de rénovation au niveau national. Compte-tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, la tenue du calendrier constitue un vrai défi. Chaque étape devra se réaliser sans aucun retard pour garantir la réouverture de la ligne dans les temps impartis.

Dans cette phase de travaux, afin de pérenniser la ligne et de rétablir le temps de parcours initial avec des trains circulant de nouveau à 120 km/h, les partenaires se sont unanimement prononcés en faveur d'une rénovation complète d'une des deux voies, avec la possibilité d'un croisement des trains à Luçon et à Marans, cette solution technique ouvrant la possibilité d'augmenter la fréquence de la desserte. Cette phase de travaux de rénovation de la première des deux voies est totalement couverte par les CPER actuels. La rénovation de la seconde voie se fera dans un deuxième temps.

Durant la fermeture de la ligne de mars 2020 à mai 2021, un plan de transport de substitution sera mis en œuvre par la SNCF, en collaboration étroite avec les autorités organisatrices de transport (État, pour les trains d'équilibre du territoire (TET), Région des Pays de la Loire et Région Nouvelle Aquitaine pour les trains express régionaux (TER)).

Des actions de communication seront déployées sur l'ensemble de la ligne par SNCF Réseau, à destination des usagers, des collectivités concernées, des riverains, des médias locaux. Une adresse de contact spécifique sera créée en particulier pour permettre au public d'entrer en contact avec l'équipe projet de SNCF réseau. Des informations en lien avec le chantier seront diffusées sur le site internet sncf-reseau.com (pages Bretagne- Pays de la Loire).

Pour en savoir plus sur le projet de rénovation :

Le programme de l'opération prévoit :

- Le renouvellement complet de la voie n°2 (sur 103 km) ;
- La pose de 13 aiguillages ;
- L'assainissement de la plateforme sur certaines zones (3km) ;
- La rénovation d'ouvrages d'art (étanchéité, confortement ou remplacement) ;
- La réfection de certains ouvrages en terre (déblais, remblais) ;
- La mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) de la gare de Luçon : mise en place d'un passage souterrain avec rampes d'accès PMR, mise aux normes PMR des quais ;
- La création d'une voie d'évitement pour le croisement des trains à Luçon et à Marans
- La mise en place sur l'ensemble de la ligne d'une signalisation moderne et numérique ;
- L'amélioration de 14 passages à niveau à profil difficile par l'adaptation de la chaussée et la suppression de quelques passages à niveau.

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr



@prefet44



**Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**

